

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 septembre 2009

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A/H1N1

L'Ordre National des Infirmiers invite la profession à participer activement à la campagne de vaccination et demande une révision de la planification logistique

L'Ordre National des Infirmiers, entend apporter sa pleine contribution à l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe A/H1N1. Il souscrit au principe édicté par les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, HCSP, qu'un « *élément important conditionnant l'impact de ces mesures est la rapidité de mise en place de chacune des stratégies* » et que « *toutes les personnes qui désirent être vaccinées devraient l'être* ».

L'Ordre invite donc toutes les infirmières et infirmiers en activité ou retraités à participer à cette action de prévention et à se porter volontaires pour faire partie des équipes des centres de vaccinations et des équipes mobiles.

Il souhaite en revanche, que cette campagne s'entoure de toutes les règles de sécurité et de qualité des soins. Il n'envisage aucune organisation à minima que ne saurait justifier la situation présente.

Dans ce contexte :

l'ONI considère qu'il n'a pas à se prononcer sur l'expertise concernant la sécurité du vaccin, qui est de la compétence du HCSP.

Il ne cautionne pas, en revanche, la planification logistique de la vaccination telle qu'elle est prévue actuellement dans la circulaire du 21 août 2009, et notamment :

- Le manque de lisibilité des missions de l'infirmier intégré dans un vocable générique de « autres paramédicaux » qui est source de confusion pour l'organisation des soins, tant au sein des centres de vaccination, qu'au sein des équipes mobiles.
- Le choix de scinder la préparation du vaccin entre plusieurs intervenants, impliquant, de fait, que celui qui prépare n'est pas celui qui injecte.
- Le choix du Ministère de la Santé et des Sports de faire appel pour cette campagne aux étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année dans le cadre d'un stage de 4 mois sous la responsabilité d'un infirmier.

Si la circulaire se veut rassurante sur la couverture assurantielle des intervenants, elle ne peut occulter la responsabilité professionnelle individuelle de l'infirmier que ces dispositions impliquent. Elles engageraient, en effet, les infirmiers dans des situations où ils auraient à répondre de négligences qui ne seraient pas de leur fait, eu égard à la fragmentation des actes de soins et à la qualification insuffisante des étudiants en soins infirmiers.

L'Ordre ne peut, tant d'un point de vue éthique que déontologique, cautionner une organisation mettant les infirmiers en position de pratiquer des actes clairement contraires aux Bonnes Pratiques Infirmières en usage, et peu en rapport avec un niveau de qualité et de sécurité des soins que le contexte sanitaire et humain de cette campagne de vaccination exige.



Il n'est pas non plus envisageable pour l'Ordre que des étudiants en soins infirmiers soient réquisitionnés pour une période aussi importante à une tâche qui ne relève en rien d'une situation de formation propre à l'acquisition de compétences et qui ne pourrait être validée comme telle.

L'Ordre dans le cadre de ses missions *"veille à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins"*.

Les infirmiers fidèles aux règles qui régissent la profession et aux valeurs qui la portent agissent « *en toute circonstances dans l'intérêt du patient* », dans tous les lieux de vie. La campagne vaccinale contre la grippe A/H1N1 qui va toucher l'ensemble de la population doit donc mobiliser largement les infirmiers

Contact presse : Virginie LANLO – 06 82 11 43 83 - comoni.vl@orange.fr